VOL. LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 31 JANVIER 1923 — No. 10

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ....12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

PROGRES DE L'IDEE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

La lutte des partis dans l'Eglise d'Angleterre. La situation. Si les Anglais étaient un peuple logique, ils seraient catholiques romains !

On sait qu'il y a lutte actuellement dans l'Eglise d'-Angleterre. C'est une lutte de partis. On peut résumer la situation en quelques mots.

La plupart des évêques anglicans sont peu favorables au catholicisme, mais les néo-catholiques se passent fort bien d'eux et leur demandent comment peut être évêque ou ministre un homme qui professe ne pas croire au dogme de la Sainte Trinité, à l'Incarnation réelle, à la vraie Résurrection de Notre-Seigneur, tandis que dans le parti opposé on est traité d'hérétique pour adorer le Très Saint Sacrement (ou du moins ce que les anglicans croient l'être, car leurs ordres ne sont point valides).

"The Tablet" résume fort bien la situation: "Comme signe de l'antagonisme entre les deux partis, nous avons d'une part les anglo-catholiques qui s'appellent eux-même ouvertement et audacieusement catholiques et donnant aux autres l'épithète de protestants, comme si l'Eglise d'Angleterre n'était pas son essence et existence protestante. L'appel de lord Halifax pour la réunion avec Rome semble comme une voix de contradiction, accentuer encore la division entre ceux qui désireraient s'unir avec Rome sous certaines conditions et ceux qui ne veulent à aucun prix avoir affaire à elle. Un pasteur anglican qui soutient cette dernière vue dans le "Guardian" ne peut se défendre d'ajouter:

"Quels que soient les reproches que l'on puisse faire à Rome, elle a toujours été constante et sure sur les doctrines fondamentales de la Sainte Trinité, de l'Incarnation et de l'Expiation, ce qui est au moins l'accomplissement littéral de la promesse faite à Pierre. Nous pouvons même dire que l'Eglise qu'il a fondée sert toujours de roc pour soutenir et fortifier les Eglises de saint Jean et de saint Paul. L'Eglise anglicane et même les Eglises d'Orient ont été préservées de la basse théologie par l'influence silencieuse de ce témoin inébranlable. Combien de temps, par exemple, nos autorités religieuses pourraient-elles résister à la clameur actuelle qui exige plus de facilités pour le divorce si Rome venait à hésiter sur ce point? Vraiment un chrétien n'a guère le sens des proportions s'il se laisse arrêter pa rquelques détails tels que l'Immaculée Conception et l'infaillibilité du Pape pour adopter des théories générales qui aboutissent logiquement à saper les fondements du chritianisme."

Il n'est pas étonnant, conclut "The Tablet" catholique, que l'homme qui écrit ces lignes ajoute:

"Une confédération des confessions existantes amènerait l'évaporation du christianisme; cette Eglise panprotestante serait bien tout ce que nous pourions former si Rome était laissée en dehors de notre plan .Nous ne pouvons attendre que Rome se convertisse à l'anglicanisme, mais il est étonnant de constater combien peu des enseignements autorisés de Rome sont en conflit avec la foi d'un anglican bien informé."

Ce qui frappe, en dehors du fait que cet homme bien intentioné ignore la théorie qu'il croit avoir apprise de Rome, c'est son manque de logique. Mais disait un anglican, si les Anglais étaient un peuple logique, ils seraient catholiques romains!

LA CONVENTION DE PRINCE-ALBERT

Comme déjà annoncé les 20, 21 et 22 février prochain l'association catholique franco-canadienne et l'association des commissaires d'école franco-canadiens de la province de Saskatchewan se réuniront en convention à Prince-Albert. Le dernier numéro du Patriote de l'Ouest nous apporte la bonne nouvelle que tout semble marcher pour le mieux pour l'organisation de ces assises nationales qui s'annoncent comme un succès. NN. SS. Mathieu et Prud'-homme les honoreront de leur présence. La population de langue française de Prince-Albert et les différents comités d'organisation ne ménagent aucun effort pour faire une réception cordiale et empressée aux congressistes qui s'annoncent nombreux venant de tous les coins de la province et même de l'Alberta. La lettre suivante émanant du secrétariat des commissaires d'école nous donne une idée de la raison d'être de cette convention.

L'Association des commissaires d'école franco-canadiens d ela province va tenir sa troisième convention à Prince-Albert, conjointement avec l'A.C.F.C., les 20, 21 et 22 février.

Cette convention est aussi importante que celles qui se sont tenues précédemment. Il faut que tous nos districts y soient représentés.

La question de notre personnel enseignant devient de plus en plus angoissante. Les permis nous sont refusés à peu près partout. L'admission aux Ecoles Normales devient presque impossible à obtenir pour les diplômes de Québec. Jamais encore nous ne nous étions trouvés devant une pareille mauvaise volonté, devant de pareilles difficultés. Il est grand temps de savoir où nous en sommes, où nous allons. Nous n'accusons personne, et la Convention n'a pas l'intention de s'ériger en tribunal. Mais il est nécessaire que l'on connaisse toute la vérité et que l'on adopte les mesures qui peuvent s'imposer. Nous voulons la paix mais nous ne pouvons pas la désirer, s'il faut que nous la payions au prix de la disparition du français dans nos écoles primaires. Depuis trois ans, dans une atmosphère de trompeuse tranquillité, l'enseignement du français a perdu un terrain considérable dans la plupart de nos écoles; il est disparu tout à fait dans certaines autres. Il s'agit d'en étudier les raisons, et de rechercher des solutions.

La Convention a un très grand travail à accomplir, un travail nécessaire et urgent; mais pour qu'elle puisse le faire avec profit, il faut que tous nos districts d'école soient représentés, afin de bien marquer, que cette question scolaire nous tient à coeur et qu'autour d'elle nous sommes unis.

Une défection dans les circonstances présentes deviendrait presque une trahison; car, s'il failait que la Convention ne réunisse pas la presque unanimité de nos districts, elle pourrait aisément devenir une catastrophe nationale, en laissant croire à nos amis eux-mêmes que cette question de l'enseignement du français nous est indifférente, puisqu'une partie de nos districts ne jugent pas même à propos de se faire représenter à la Convention..

Prince-Albert a été choisi pour des raisons très importantes, qui seront expliquées durant la Convention; et nos amis du Sud n'oublieront pas que tous les districts du Nord étaient représentés à Régina en 1919 et que s'ils étaient moins nombreux à Gravelbourg en 1921, la raison en était surtout la saison pressante des travaux.

Les délégués doivent être élus à l'assemblée annuelle qui, dans les districts ruraux, a lieu dans le mois de janvier. Rendez-vous donc tous à cette assemblée si importante pour l'avenir des écoles. Choisissez y un bon commissaire pour diriger les affaires de l'arrondissement scolaire, durant les trois années qui viennent, et n'oubliez pas surtout de faire élire les délégués qui vous représenteront à Prince-Albert. Il faut que par l'union de tous, nous fassions de cette Convention un succès magnifique qui ira dire partout combien nous tenons à nos écoles et à l'enseignement de notre langue.

Raymond Denis

LA PAIX DU CHRIST DANS LE REGNE DU CHRIST

L'Encyclique "Urbi arcano Dei"

Après de longs mois de méditation, d'observation et de prière, Pie XI a parlé au monde catholique du haut de la "chaire de vérité et de charité"; et son auguste parole a trouvé un écho profond dans tous les coeurs. "Le monde catholique recueillera avec piété, et l'univers entier avec respect, écrit le "Journal des Débats", les paroles nobles et graves que le Saint-Père vient d'adresser aux évêques." Il faut que l'impression produite par la première encyclique de Pie XI même sur les esprits peu religieux ait été considérable, pour que le Journal des Débats ait cru bon de la souligner aussi fortement.

Pour nous, enfants de l'Eglise, nous savons que cette parole de salut vient du ciel et no;us allons en faire notre nourriture avec l'empressement que les Israélites mettaient à manger la manne. Quelle surabondante richesse de pensée le Souverain Pontife vient de distribuer là à la pauvre humanité, qui a faim de vérité, de justice, de charité et de paix!

Après avoir exposé les motifs qui lui ont fait retarder la publication de son encyclique d'avènement jusqu'à ce jour, et avoir exprimé la joie qu'ont apporté à son coeur les grandioses solennités du vingt-sixième Congrès eucharistique international, du troisième centenaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande et de la translation de la Madone miraculeuse de Lorette, Pie XI consacre tout le reste de son encyclique à l'étude des maux dont souffre actuellement l'humilité, de leurs causes et des remèdes qu'il convient d'y apporter.

L'absence de "paix véritable", voilà d'abord le grand mal dont souffrent aujourd'hui la société et le monde; et le Saint-Père déclare qu'à l'exemple de son prédécesseur Benoit XV, il consacrera tout particulièrement ses efforts et ses prières à obtenir la réconciliation des hommes entre eux. Que cette réconciliation soit hautement nécessaire pour le bien de l'humanité, le Pape le démontre clairement en faisant l'énumération de toutes les conséquences désastreuses de la dernière guerre et en soulignant la vanité de toutes les tentatives de paix, "les conseils et les efforts déjà répétés des politiques" ayant "abouti à un résultat nul et même pire qu'on ne le pensait". De là, les inimitiés entre les peuples, même vainqueurs; le pied de guerre maintenu un peu partout au grand détriment du trésor public, de la force de la race, de la pratique de la religion, de la morale, des études: "tout est dans le trouble". A ces "inimitiés extérieures", s'ajoutent "la lutte des classes, qui, depuis longtemps, ronge, comme un ulcère mortel, le sein des nations, et blessé le travail, l'artisanat, le commerce, en fin tous les éléments de la prospérité publique et privée", alors que s'accroit en même temps l'avidité des biens temporels; "la lutte des partis", qui cervent leurs propres intérêts au détriment des autres, lutte favorisée par la plus grande participation du peuple au gouvernement, comme c'est le cas pour la forme républicaine non condamnée par l'Eglise, il est vrai, mais qui ouvre cependant facilement la porte à la malhonnêteté des bactions.

Et ce qui est grandement à déplorer, dit le Souverain Pontife, c'est que le mal a pénétré jusqu'à la racine même de la société, jusqu'au foyer domestique, jusqu'à la famille, dont la grande guerre et la corruption des moeurs ont accéléré la destruction, qui était déjà commencée: l'autorité paternelle n'est pas respectée; la foi conjugale est violée; l'hostilité règne entre maitres et serviteurs; les saintes obligations des époux envers Dieu e tenvers la société civile sont négligées. Tous ces désordres ont leur répercussion sur les individus: les hommes sont devenus moroses, inquiets, difficiles, fatigués d'obéir et de travailler; la légèreté des femmes a dépassé les limites de la pudeur, surtout dans les vêtements et les danses, et elles excitent la haine des pauvres par l'étalage de leur luxe.... Aussi, "en beaucoup de lieux, on ne trouve plus de moeurs dignes d'un chrétien, à ce point que, non seulement la société humaine ne s'avance pas vers ce progrès universel dont on se glorifie habituellement, mais qu'elle semble retourner à la barbarie." Nous ne pensons pas qu'un jugement aussi sévère ait été porté par aucun autre Pape sur l'immoralité de la société contemporaine. Prions Dieu que ceux qui l'ont mérité, et ils sont nombreux, hélas!, ouvrent enfin les yeux sur les très graves dangers qu'ils font courir à leur âme, à leur famille et à la société tout entière.

Le Souverain Pontife se plaint aussi, avec un plus grand regret et une plus grande douleur encore, comme du "comble" de tous les maux déjà signalés, que la guerre ait détourné de leur but sacré de nombreux édifices religieux et de leur saint ministère tant de prêtres, dont quelques-uns ont été emportés en accomplissant leurs devoirs de ministres du Seigneur, d'autres perdus par l'oubli de la sainte discipline. Que de missions ont été aussi appauvries par le rappel d'un grand nombre de missionnaires pour contribuer aux travaux de la guerre!.... D'autre part, ces pertes ont été en quelque sorte compensées par d'excellents résultats: "car, réfutant la calomnie habituelle d'une foule d'adversaires, elles manifestèrent à l'évidence que l'amour de la patrie et la conscience de tous les devoirs demeurent très vivaces dans l'âme des clercs; de plus, une multitude d'hommes, placés devant le spectre de la mort, remarquèrent chez les ministres sacrés, par une fréquentation quotidienne, des preuves magnifiques de grandeur d'âme et de zèle, et ils en vinrent à aimer les prêtres et l'Eglise. Il faut admirer en cet effet la bonté et la sagesse de Dieu qui seul tire le bien du mal lui-même."

Après avoir ainsi parlé des maux de notre temps, le Souverain Pontife entreprend d'en examiner les causes avec soin: "Il nous semble d'abord, dit le Pape, entendre le divin Consolateur et Médecin des infirmités humaines qui affirme de nouveau: Tous ces maux viennent du dedans. (Marc, VII, 23)". En effet, bien que les belligérants aient consigné la paix dans un acte public, "ils ne l'ont pas gravée dans les âmes". Il y a encore des esprits belliqueux; et la réaction qu'ils exercent sur la vie civile s'accentue chaque jour. La bonté et la miséricorde se sont émoussées dans le coeur des hommes par suite du règne trop prolongé du "droit de la violence". Trop souvent les hommes se regardent comme des ennemis, et non comme des frères, ainsi que Jésus-Christ l'ordonne; et ils s'oppriment les uns les autres pour obtenir le plus possible des biens de ce monde. "Il n'y a rien donc de plus général parmi les hommes que la négligence des biens éternels, que le Christ Seigneur ne cesse de proposer à la conquête de tous par son Eglise, et que l'appétit insatiable des biens passagers et caducs". Voilà l'une des principales causes de "la dépravation des moeurs" et des "discordes", la convoitise. Et le Pape cite ce texte de saint Jacques: D'où viennent les guerres et les luttes parmi vous? n'est-ce pas de ceci, de vos convoitises? Concupiscence de la chair ou convoitise des voluptés, concupiscence des yeux ou convoitise des richesses, orgueil de la vie ou passion de dominer, cette triple concupiscence est la cause de troubles graves parmi les hommes, les familles et les nations elles-mêmes. En effet, dit le Pape, "c'est à ces convoitises déréglées, se couvrant du voile de l'intérêt public et du patriotisme, qu'il faut attribuer les inimitiés et les compétitions entre les peuples.... L'amour de sa patrie et de sa nation, lorsque la loi chrétienne le dirige, excite puissamment à de multiples vertus et à de nobles actions; mais il devient la source d'injustices et d'iniquités nombreuses, lorsqu'il dépasse les limites du droit et devient un amour immodéré de sa nation".

Mais, dit le Souverain Pontife, c'est bien avant la grande guerre qu'il faut remonter pour retrouver "la principale cause de si grandes calamités", cause que la terrible guerre, par sa cruauté même, "aurait du détruire à fond, si tous avaient compris le sens de ces événements si graves". Les hommes se sont misérablement éloignés de Dieu et de Jésus-Christ, voilà avant tout, pourquoi ils ont été plongés "dans ce déluge de maux"; et voilà aussi pourquoi ils sont le plus souvent incapables "de réparer les

(A suivre sur la page 4.)

AU PROFIT du COLLEGE

La Winnipeg Musicians' Association a donné permission à Mr. J. A. Hébert, organisateur pour que les membres de cette association prennent part à un concert symphonique qui sera donné dimanche le 11 février prochain au profit de l'Oeuvre du Collège. Mr. John T. Fiddes, gérant, à gracieusement mis à la disposition des organisateurs le magnifique théâtre Capitol. L'orchestre se composera d'environ 65 membres avec Mr. le Professeur John B. Waterhouse comme violon solo. Prendront la direction de différentes pièces d'-orchestre: M. Earl Hill, directeur au théâtre Capitol, M. Charles Manning, directeur au théâtre Allen, M. Hugo C. Rignold directeur au théâtre Winnipeg et qui il y a quelques années dirigea avec tant de succès "Les Sept Paroles du Christ" de Dubois dans la cathédrale de St-Boniface, et le Docteur Ralph Horner. Le programme sera donné en entier dans le Manitoba de la semaine prochaine

FAITES VOS COMMANDES DE SEMENCES

Les nouveaux catalogues de semences feront bientôt leur apparition; ils porteront comme d'habattrayantes de variétés nouvelles et régulières. On consulte toujours ces catalogues avec empressement, mais il arrive sonvent que l'on attende jusqu'au printemps pour faire sa commande de semence. Or comme les stocks des meilleures variétés sont généralement limités, ils sont presque toujours épuisés à cette époque; on fera donc bien de faire sa commande immédiatement pour être sûr d'obtenir ce que l'on désire.

Parmi les variétés nouvelles, il y en a sans doute quelques-unes qui valent le prix élevé que l'on en demande; d'autres ne valent pas mieux que les vieilles espèces régulières, si même elles les valent. On fera donc bien de laisser l'essai de ces variétés nouvelles aux fermes et stations expérimentales et d'attendre, pour les acheter, que l'on ait reçu un rapport de l'une de ces stations. Il est généralement avantageux de se procurer les espèces les plus coûteuses des variétés régulières, on économise de l'argent à le faire. Il existe une grande différence entre les espèces car la sélection bien faite et l'enlèvefent des plantes étrangères dans la récolte même font une très grande différence dans la qualité de la récolte. Le coût de la bonne semence n'est que peu de chose par comparaison à la récolte que l'on obtient.

On peut aujourd'hui se procurer des listes des meilleures variétés de graines de légumes et de fleurs en s'adressant aux stations expérimentales et aux collèges d'agriculture, et on fera bien de se procurer ces listes avant de décider ce qu'il faut acheter.

Comme il n'est pas toujours possible de se procurer les mêmes espèces de semences deux années de suite, on fera bien, si l'on a une bonne espèce d'une variété de fleurs ou de légumes, et qu'il reste de la graine de l'année précédente de se procurer la même semence après en avoir éprouvé la germination.

Faites votre commande de bonne heure, commandez les meilleures semences des meilleures voriétés possible et consultez la licte des meilleures variétés des fermes expérimentales.

ALMANACH POUR 1923

L'Almanach français du Manitoba, publié par la West Canada Publishing Co. est maintenant en vente. Cet almanach contient des renseignements très utiles pour les cultivateurs.

PREPARATION DU JARDIN A FRUITS

Si vous voulez avoir une plantation de petits fruits pour alimenter votre ménage, vous ne sauriez mieux faire que de vous y mettre dès le printemps prochain. Il est peu probable que la région des prairies canadiennes se fasse jamais une réputation comme pays à fruits. Cependant, tous les districts qui produisent du bon blé peuvent aussi cultiver des quantités considérables de petits fruits, quelques variétés de prunes et quelques pommettes. Tous ces fruits sont fort appréciés par la famille.

Il n'est pas sage, il n'est pas juste non plus, d'essayer de cultiver des fruits sans brise-vents; cependant, il y a quelques petits fruits qui viennent assez bien, même dans les prairies les plus exposées. Sur une prairie exposée, avant qu'un brise-vents ait été pourvu, on peut semer des tournesols au printemps. Ces tournesols arrêtent un peu le vent et si l'on a soin de faucher les têtes à l'époque de la première floraison, les tiges décapitées murissent et restent debout debout tout l'hiver suivant, arrêtant ainsi la neige qui recouvre le sol, formant une couverture si utile pour les plantes à fruits. Dans un jardin de ce genre, on peut placer les fraisiers, les framboisiers les gadeliers à fruits rouges et les gadeliers à fruits blancs. Si la région est assez bien arrosée par les pluies en été, on peut compter que les gadeliers à fruits noirs (cassis) et les groseilliers donneront de bonnes récoltes. Ces deux espèces de petits fruits viennent le mieux dans les endroits où la température n'est pas très sèche, ni très chaude. Elles profitent dans ces étendues de l'ombrage partiel donné par les arbres fruitiers ou de toute autre protection. Après avoir choisi un endroit favorable pour le jardin à fruits, il faut de suite choisir des variétés qui conviennent pour la localité, ceci est également essentiel. Il suffit de demander ces renseignements pour les avoir. Ecrivez à la station expérimentale la plus proche et elle se fera un plaisir de vous fournir des conseils.

Faites bêcher profondément la terre du jardin. Ayez un bon brise-vent au nord, à l'ouest et au sud, et à l'est également, si vous le pouvez. Réservez l'étendue nécessaire pour un jardin à fruits permanent et plantez un brise-vent de caraganas (arbre aux pois de la Sibérie), que vous pourrez améliorer plus tard en plantant quelques rangées d'épinettes blanches. Les arbres fruitiers plantés en rangées dans une direction nord et sud se protègent les uns les autres contre la brulure du soleil. Il est bon cependant de leur venir en aide sur ce point en entourant les troncs et les branches inférieures de morceaux de vieux sacs ou en attachant du papier à construction autour d'eux. L'un ou l'autre de ces traitements protègent les arbres contre les souris et jusqu'à un certain point contre les lapins. Les lapins peuvent faire beaucoup de mal s'ils ont accès au verger. Un bon moyen de s'en garder est d'entourer tout le jardin d'une clôture en grillage à volaille, à mailles de deux pouces. Les lapins font leurs ravages la nuit et ils ont détruit bien des arbres fruitiers malgré une lutte organisée contre eux et comportant l'emploi de poisons et du fusil de chasse.

PREPARONS-NOUS

pour la récolte de miel de 1923

Maintenant que les abeilles ont toutes leurs provisions et qu'elles sont bien emballées dans leurs quartiers d'hiver, l'apiculteur qui désire obtenir le plus possible pour sa peine et son travail de la saison prochaine, fera bien de faire tous les préparatifs possibles, avant que la saison active ne commence, et les longs mois d'hiver fournissent une excellente occasion pour mettre tout en ordre pour la récolte de 1923.

L'apiculteur devrait avoir toutes les fournitures nécessaires chez lui, dans l'attente d'une grosse récolte, l'année prochaine. Pour chaque ruche d'abeilles hivernée il devrait avoir assez d'espace dans les hausses pour recevoir un surplus de miel équivalent au moins à trois hausses Langstroth de pleine profondeur. Il devrait avoir également une ruche complète pour chaque nouvelle colonie qu'il se propose d'avoir. Dans les localités ou les abeilles ne commencent à récolter du miel que tard dans la saison, et où la multiplication des abeilles peut se faire assez tôt pour que les nouvelles colonies soient prêtes pour la miellée principale, il faudra le même nombre de hausses pour les nouvelles colonies que pour les anciennes. Lorsque la multiplication se fait pendant ou après la miellée principale, il n'est pas besoin de hausses, à moins que l'on n'ait une bonne production de miel en automne.

Il faudra examiner soigneusement toutes les fournitures dont on dispose, les nettoyer et les réparer si cela est nécessaire et commander de bonne heure toutes les nouvelles fournitures dont on peut avoir besoin afin d'être sur de les recevoir assez tôt.

Comme les rayons vides sont la possession la plus précieuse de l'apiculteur, il devra prendre toutes les précautions possibles pour les protéger contre les souris et la teigne de la cire. Le meilleur moyen de conserver les rayons est de les mettre dans des hausses et d'empiler les hausses l'une par-dessus l'autre en mettant un garde-magasin sous la pile et un autre par-

(A suivre sur la 3me page)

PREPARONS-NOUS

(Suite de la 2e page)

dessus, ce qui empêchera les souris d'entrer. Pour détruire les larves de la teigne de la cire, mettez les rayons dans un bâtiment exposé au froid. Les larves meurent à une température de 11 degrés F. Si vous êtes obligé de conserver les rayons dans un bâtiment chaud et qu'ils contiennent des larves de la teigne, vous pourrez détruire ces larves en vous servant de bisulfure de carbone. Par-dessus la pile de hausses qui contient les rayons infestés, mettez une hausse vide. Mettez dans cette hausse vide un plat contenant environ deux onces de bisulfure de carbone, puis recouvrez la hausse d'un couvercle. Comme les vapeurs de cet ingrédient sont lourdes elles descendront à travers les rayons. Ayez soin de ne pas vous servir d'une lumière dont la flamme est exposée à l'air en manutentionnant le bisulfure de carbone, car cette substance est très inflammable. Tous les rayons droits, qui ne contiennent que peu ou point de rayons de mâles, devront être conservés pour être employés dans des chambres à couvain. Ceux qui ont beaucoup de rayons de mâles et beaucoup de cellules difformes ne doivent être employés que dans les hausses d'extraction. Il faut ajuster ensemble les fournitures nouvelles et les peindre dès qu'elles arrivent. La cire de fondation doit être laissée en dernier lieu et on ne doit y toucher que dans une chambre chaude car cette cire est très fragile lorsqu'il fait froid et est exposé à se casser et à s'abimer lorsqu'on la manutentionne dans cet état. L'apiculteur qui fait tous ses préparatifs en hiver n'aura pas à s'inquiéter au printemps et il peut faire un meilleur emploi de son temps après que ses abeilles sont sorties de leurs quartiers d'hiver et qu'elles réclament toute son attention.

C'EST BIEN FAIT

Une dépêche d'Ottawa nous annonce que Robert Ferguson, un des commis en chef du bureau des douanes à Toronto, employé civil ou peut-être incivil, depuis plus de vingt ans, vient d'être suspendu de ses fonctions pour s'être montré impertinent envers le représentant d'une puissance étrangère. Le consul d'Espagne à Montréal avait écrit en français au bureau de Toronto. On retourna sa lettre en écrivant sur un coin de la feuille: "La prochaine fois, veuillez écrire en Anglais".

Le consul porta plainte au ministère des douanes à Ottawa, et M. Ferguson fut immédiatement puni de son impertinence.

FEU M. GEDEON LEMAY

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Gédéon Lemay, survenue samedi dernier, à neuf heures de l'avant-midi, à l'hôpital de Saint-Boniface.

M. Lemay était malade depuis trois semaines.

Il était âgé de trente-cinq ans, et il laisse pour pleurer sa perte: son épouse, née Alice Bougard, ses parents: M. et Mme Alphonse Lemay, ses frères: Alphonse, Arthur, Edmond, Eugène et Charles; ses soeurs: Mme J. A. Beaupré et la Révérende Soeur Marie-Arthur, des Soeurs de Jésus Marie, St-Pierre.

D'imposantes funérailles ont eu lieu hier matin en la cathédrale de Saint-Boniface, à dix heures. Le deuil était conduit par M. Lemay, les frères du défunt, son beau-frère, M. Noel Bougard. La cathédrale était pleine d'une nombreuse assistance venue rendre un dernier témoignage d'estime au regretté défunt.

Les porteurs furent: Son Honneur le Maire Laurendeau, MM. W. Raymond, Antonio Labelle, Arthur Prud'homme, L. P. Roy et John C. Davis.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque oncle du défunt, officia assisté du Rév. Père Logpré, S.J., et de M. l'abbé Lavoie comme diacre et sous-diacre. Mgr Jubinville, curé, présida à la levée du corps et assista Mgr l'Archevêque. Assistaient au trône: le Rév. Père Bourque, S. J., recteur du collège, et M. l'abbé Lambert, curé de la paroisse irlandaise.

LA PAIX DU CHRIST DANS LE REGNE DU CHRIST

(Suite de la page 1)

ruines et sauvegarder ce qui reste". Le Pape s'attaque donc ici à la racine même du mal dont souffre aujourd'hui la société des hommes, l'athéisme, ou, ce que certains sectaires appellent eux-mêmes dans un esprit de fol orgueil, le laicisme. Lois laiques, enseignement laique, Etat laique voilà le grand mouvement d'apostasie" dénoncé avec tant de force par Pie X, en 1910, et jugé aujourd'hui par Pie XI comme la cause première et principale des grandes calamités qui affligent le monde. On a banni Dieu et Jésus-Christ "du Code et de l'Etat", et "tous les fondements de l'autorité ont été renversés", l'autorité venant non plus de Dieu, mais des hommes; on a banni Dieu et Jésus-Christ de la constitution de la famille, et l'on a fait un simple contrat civil du "grand sacrement" de mariage, laissant libre cours aux "basses convoitises", à tel point que "les sources mêmes de la vie des familles et des peuples en ont été souillées"; enfin on a banni Dieu et son Christ de l'éducation de la jeunesse, et la religion a été attaquée hypocritement ou ouvertement dans les écoles, les enfants en tirant la conséquence que la religion a peu ou point de valeur dans la conduite de la vie, en même temps qu'on se demande comment, une fois Dieu et sa loi expulsés des étu des scolaires, il peut être possible à la famille et à la société civile "d'élever un nombre suffisants d'hommes honnêtes, aimant l'ordre et la paix, capables de procurer la prospérité publique". Pie XI affirme donc, avec Pie X, que le grand mouvement d'apostasie moderne ne peut conduire qu'à l'anarchie.

Aussi, le Pape s'empresse-t-il d'indiquer au monde les remèdes qui peuvent guérir tous ces maux de la société contemporaine. "Avant tout, ce sont les coeurs humains qu'il faut pacifier", en les disposant à une bienveillance fraternelle réciproque, dit le Souverain Pontife; et seule "la paix du Christ" peut produire ce merveilleux effet dans les âmes. Jésus-Christ a bien droit de l'appeler sa paix, lui, qui, le premier, a dit aux hommes: Vous êtes tous frères, et qui a promulgué la loi de la charité et du support mutuel. La vraie paix du Christ ne peut donc pas s'écarter de la règle de justice; mais en même temps cette règle ne peut pas être de fer; il faut qu'elle soit tempérée "par une proportion égale de charité", laquelle est faite pour apaiser les coeurs. Et Jésus-Christ lui-même est cette paix, selon la forte parole de saint Paul: Ipse est pax nostra, puisqu'en effet, il a réconcilié tout et tous à Dieu en lui-même. Aussi la paix relève-t-elle de la charité que de la justice, comme l'enseigne le Docteur Angélique. Elle n'est pas alimentée par les biens périssables, mais par les biens éternels. Et c'est ainsi que seule elle peut réfréner les convoitises, assurer l'intégrité des moeurs, exalter la dignité de la personne humaine, sauvegarder l'ordre, la loi et le pouvoir dans cette société des hommes où l'une des plus grandes causes du désordre actuel, c'est la "diminution considérable de l'empire du droit et du respect de l'autorité" Et Pie XI rappelle la grande loi évangélique du respect de l'autorité: Rendez à César ce qui est à César; que tout homme soit soumis aux puissances souveraines, car tout pouvoir ne vient que de Dieu. Le Seigneur Jésus, ajoute le Pape, a non seulement édicté cette loi, mais "il a encore professé qu'il respectait en Pilate lui-même la puissance qui lui avait été donnée d'en haut; de même qu'il avait ordonné à ses disciples de révérer les scribes et les pharisiens qui sont assis sur la chaire de Moise. Remarquable aussi le grand égard qu'il a eu pour l'autorité des parents dans sa vie domestique, en se soumettant, à titre d'exemple, à Marie et à Joseph".

Notre temps, qui est un temps de fronde, d'indépendance et d'agitation, avait besoin de la magistrale leçon que lui donne ici Pie XI sur le respect dû à l'autorité.—

(A suivre)

Antonio HUOT, ptre

---

der, Camille Fournier, F. Beaulieu

Commissaires — MM. Antonio Marcoux, J. Alf. Leclerc.

L'installation des officiers aura lieu le 11 février à 1 heure 30.

Le savon ... —Désinfectant—recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses

---

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1438—A By-Law of the City of St. Boniface to regulate Vehicles and Vehicular Traffic within the City of St. Boniface.

No. 1439—A By-Law of the City of St. Boniface to amend By-Law No. 1227 relating to waterworks.

No. 1440—To amend By-Law No. 1310 of the City of St. Boniface to determine the "Business Assessment" to be made upon Corporations, Companies, Individuals, or Partnership liable thereto and the "Business Tax" to be levied on said assessment.

No. 1441—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to Julie Verhaeghe of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, wife of Richard Noppe, Housekeeper, of the following property. Lot 24, Block 8, RCMP, Plan 1507.

No. 1442—For inflicting penalties for breach of any of the provisions of the By-laws of the City of St. Boniface.

No. 1443—To provide for registration of Plan of Subdivision of Lots 628 & 719, DGS 76, Plan 64, and closing lane between Lots 628 and 630, and opening as a lane, a portion of Lot 727, DGS 76, Plan 64.

No. 1444—To provide for the consolidation of the amounts required for the local Improvements referred to in and for the issue of debentures named in By-laws Nos. 1327 to 1330 inclusive, 1333 to 1344 inclusive, 1346 and 1347, 1349 to 1403 inclusive, 1422 to 1432 inclusive and 1434 to 1437.

No. 1445—A By-law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos. 1407, 1408, 1409, 1412, 1413 and 1420.

No. 1446—A By-law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos 1331, 1332, 1345, 1346 and 1433.

No. 1447—A By-law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos 1406, 1411 and 1421.

No. 1448—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a sewer on Seine St. from Dubuc Street to South line of Lot 76 in Plan 651.

No. 1449—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of boring a well on Cote St. between Archibald St. and Evans Ave.

No. 1450—A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making grading on Dufferin Avenue between Patterson St., and Linden Avenue.

No. 1451—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five foot Cinder walk on North side of Kavanagh St. between Archibald St. and Dufresne St.

No. 1452—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five foot Cinder walk on both sides of Cote Street between Archibald Street and Evans Avenue.

No. 1453—A By-law of the City of St. Boniface to provid for assessment by special rate the cost of making a 12 inch. tile Sewer on Rue d'Orsonnens, between rue St. Luc and Carriere Avenue.

No. 1454—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making Five foot Granolithic sidewalk on both sides of Eugenie Street extending from Tache Avenue to Kenny Street.

No. 1455—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four foot (4') Concrete sidewalk on East side of Lisgar Avenue from McMillan Avenue to Line south of Lot 6 in Block 43 Plan 385.

No. 1456—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment of City's share of Paving on Victoria Street from Tache Avenue to Langevin Street.

No. 1457—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making concrete pavement 20 feet in width on Victoria Street extending from Tache Avenue to Langevin Street.

No. 1458—A By-law of the City of St. Boniface to repeal By-law No. 1153 respecting the appointment of Two Auditors.

No. 1459—A By-law o fthe City of St. Boniface to repeal By-law No. 1250 relating to the appointment of a Permanent Board of Assessment Commissioners.

No. 1460—By-law of the City of St-Boniface respecting the appointment of Two Assessment Commissioners.

No. 1461—A By-law of the City of St. Boniface to incur and create a debt to raise the amount necessary to pay the cost of further extending its waterworks system by the purchase and installation of new plant, water pipes, services and appliances and the work of excavation and construction, such debt to be in the amount of Fifty Thousand Dollars ($50,000.00)

No. 1462—A By-law of the City of St. Boniface authorizing the transfer of the most Southerly fifty feet in width of Lot "C" in Block Eleven which Lot is shown on a plan of survey of part of Lots Eighty, Eighty-one, Eighty-eight and Eighty-nine of the Parish of St. Boniface registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 386; excepting there out and therefrom the most Southerly ten feet in width. (Norwood Masonic Holling Co.)

No. 1463—A By-law of the City of St. Boniface to provide for and authorize the creation of a debt of Twenty-thousand Dollars ($20,000.00) by the issue of debentures for the purpose of purchasing apparatus for protection against fire for the City of St. Boniface.

No. 1464—A By-Law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos. 1414 and 1417.

No. 1465—A By-law of the City of St. Boniface to create a debt of $50,000.00 by the issue of debentures, in connection with deficit in cost of construction of sewers in City of St-Boniface.

No. 1466—Re Appointment of E. A. Conde and F. T. Taylor as Solicitors for City of St. Boniface.

No. 1468—A By-law of the City of St. Boniface to determine the "Business Assessment" to be made upon the Corporations, Companies, Individuals or Partnerships, liable thereto, and the "Business Tax" to be levied on said Assessment.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba" and "Norwood Press" or he will be too late to be heard in that behalf.

By order,

ERNEST GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface. Man., 23 january, 1923

NOUVELLES LOCALES

Dimanche prochain, bénédiction des chandelles.

Les assises pour le terme d'hiver ont commencé la semaine dernière

Dimanche dernier a eu lieu à la Cathédrale la bénédiction des petits enfants.

La Maison Blanche doit commencer demain sa grande vente d'articles détoriorés par la fumée l'eau et le feu.

Les candidates comme reines au Carnaval de la semaine prochaine sont Melles Henriette Collin, Vanhellaghan, Paradis, Senez, Bernier et Melle Foley.

Les officiers de la Succursale de St. Boniface des Artisans Canadiens-Français sont les suivants:

Président—M. Alexandre Larivière.

1er Vice-président—M. G. R. Brunet.

2ème Vice-président—M. P. E. Bérubé.

Secrétaire—M. G. H. Bérubé.

Censeurs—MM. Joseph Verman
